

MINISTÈRE DES DOMAINES, DU CADASTRE
ET DES AFFAIRES FONCIÈRES

MINISTRY OF STATE PROPERTY, SURVEYS
AND LAND TENURE

DECISION N° 00005/D/MINDCAF/SG/DAG/SDBMM/SMP/2023 du 27 AVR 2023

Portant attribution de l'Appel d'Offres N°00003/AONO/MINDCAF/CIPM/2023 du 17 février 2023 pour l'acquisition du matériel informatique en procédure d'urgence.

LE MINISTRE DES DOMAINES, DU CADASTRE ET DES AFFAIRES FONCIÈRES

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N°2018/012 du 18 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;
- Vu la Loi N°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la république du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
- Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret N°2019/001 du 04 janvier portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret N°2019/002 du 04 janvier portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le décret N°2012/390 du 18 septembre 2012 portant organisation du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières ;
- Vu le décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret N°2013/271 du 05 août 2013 ;
- Vu la circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2023 ;
- Vu l'Avis l'Appel d'Offres N°00003/AONO/MINDCAF/CIPM/2023 du 17 février 2023 pour l'acquisition du matériel informatique en procédure d'urgence;
- Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières en date du 17 avril 2023 ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : Le Soumissionnaire **BEKONO GLOBAL BUSINESS Sarl** est pour compter de la date de signature de la présente décision désigné attributaire de l'Avis d'Appel d'Offres N°00003/AONO/MINDCAF/CIPM/2023 du 17 février 2023 pour l'acquisition du matériel informatique en procédure d'urgence, pour un montant TTC de **FCFA 36 003 960 (trente-six millions trois mille neuf cent soixante)**, et pour un délai d'exécution de **02 (deux) mois**.

Article 2 : Le Directeur de cette Entreprise est invité à se présenter au Service des Marchés Publics du MINDCAF, à la porte N°102 de l'Immeuble Ministériel N°2, pour l'établissement et la signature du contrat y afférent.

Ampliations :
- MINMAP
- ARMP

Yaoundé, le 27 AVR 2023
LE MINISTRE DES DOMAINES, DU CADASTRE
ET DES AFFAIRES FONCIÈRES
Le Ministre
Henri Eyobe Ayissi

